

LES AVANTAGES DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT ?

- Des cadres de santé, formateurs en formations infirmière et aide-soignante, formés et expérimentés en VAE.
- Un accompagnement personnalisé, principalement individuel, une relation directe avec le même formateur tout au long de votre démarche.
- Un accompagnement bienveillant, à l'écoute de vos objectifs, de votre rythme, de vos capacités.
- Une organisation compatible avec vos engagements personnels et professionnels.
- Des entretiens afin de vous préciser la démarche, de vous guider dans votre réflexion dans l'explicitation de vos expériences et dans l'écriture.
- Une préparation et une simulation de l'entretien avec le jury.
- Un retour d'expérience post-jury et une projection sur la suite de votre parcours.

MODALITÉS ?

NOS OFFRES :

- Livret 1 : recevabilité**
 - 3h** d'accompagnement individuel
 - 200€***
- Livret 2 : Accompagnement individuel et collectif, simulation de jury...**
 - Vous possédez un diplôme "passerelle" : **12h / 840€***
 - Vous ne possédez pas de diplôme "passerelle" : **20h / 1400€***

**Tarifs 2025 sous réserve d'évolution annuelle*

VOTRE FINANCEMENT :

- Votre CPF
- Le réseau Transition Pro
- Un OPCO
- France Travail
- Votre employeur
- Vous-même...

INTÉRESSÉ ? ALORS N'HÉSITEZ PLUS !

Faites-vous et faites-nous confiance
Valorisez vos expériences
Faites évoluer votre carrière



Université
de Lille

Réfèrent handicap : Mme Ludivine BRYGO

Institut des
Formations
en Santé (IFS)

Hôpital Alexandra LEPÈVE

VAE POUR
L'OBTENTION DU
DIPLÔME D'ÉTAT
D'AIDE SOIGNANT(E)
DEAS



IFS

03 28 28 56 80
Impasse floreal - CS 76 367
59 385 Dunkerque Cedex 1

www.ch-dunkerque.fr/ifs/

VAE POUR L'OBTENTION D'UN DEAS

Depuis 2005, l'IFS de Dunkerque propose l'accompagnement de candidats à la VAE en vue d'obtenir le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e).

Nos engagements : disponibilité, confidentialité et respect mutuel.

COMMENT OBTENIR CE DIPLÔME :

Je pense avoir des expériences en lien avec les 11 compétences qui définissent le métier d'Aide-Soignant(e).

En exposant à un jury ces expériences, je peux bénéficier de la reconnaissance de mes savoirs et compétences.

Grâce à cela, je peux obtenir tout ou une partie du DEAS !

**L'Institut des Formations en
Santé de Dunkerque** vous
accompagne tout au long de
votre parcours

LES CONDITIONS POUR UNE VAE EN VUE DE L'OBTENTION DU DEAS ?

J'ai réalisé et cumulé au moins une activité, en rapport avec chacun des 5 domaines d'activité du Référentiel d'Activités de l'Aide-Soignant(e).

- L'accompagnement et la prise en soins de personnes lors des actes de la vie quotidienne et sociale.
- L'adaptation de mes actions à l'état clinique de la personne, observations et mesures.
- L'accompagnement de l'entourage, des autres professionnels et l'information.
- L'entretien de l'environnement de la personne et des matériels
- Transmissions afin de maintenir la continuité des soins.

J'ai exercé ces activités pendant au moins 1 an, ce qui équivaut à 1607h en équivalent temps plein, sur une ou plusieurs périodes.

Il peut s'agir d'un temps de travail salarié mais aussi d'actions bénévoles ou de temps de stages en formations... (preuves à fournir).

Annexe I de l'Arrêté du 10 juin 2021
relatif à la formation conduisant au DEAS

PRINCIPALES ÉTAPES DE LA VAE

- Je m'informe et vérifie que je peux être candidat(e) à cette VAE.
- Je fais ma demande de recevabilité auprès de l'ASP, l'Agence de Service et de Paiement (www.asp-public.fr) en remplissant avec précision mon Livret 1 ou dossier de faisabilité.
- Je rédige le Livret 2 (présentation des acquis) dans lequel je me présente et explicite mes expériences.
- J'envoie mon Livret 2 afin d'être convoqué(e) à un entretien avec un jury.
- J'argumente mon Livret 2 et réponds aux demandes du jury composé de 3 professionnels liés au métier d'Aide-Soignant(e).
- Je suis informé(e) de la délibération du jury et de la validation totale ou partielle du DEAS.